



Conseil communautaire

Jeudi 09 avril 2026
à 18H à LA COQUILLE

PROCES VERBAL D'INSTALLATION

INSTALLATION DU CONSEIL.....	2
OUVERTURE DE LA SEANCE (PAR LE PRESIDENT SORTANT)	2
PRESIDENCE DE LA SEANCE JUSQU'A L'ELECTION DU PRESIDENT (DOYEN D'AGE DE L'ASSEMBLEE)	2
ELECTION DU PRESIDENT	8
FIXATION DU NOMBRE DES VICE-PRESIDENTS.....	9
ELECTION DES VICE-PRESIDENT	10
FIXATION DU NOMBRE DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU.....	15
ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU	15
LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL.....	15

Sous-Préfecture informée par e.mail le 18/02/2026 du lieu de réunion choisi (comme le prévoit la réglementation)

AR Prefecture

024-242400752-20260409-2026_3_1-AR
Reçu le 10/04/2026

Le Conseil de la communauté de communes Périgord-Limousin, convoqué le 02/04/2026, par Michel AUGEIX, Président sortant, se réunit à LA COQUILLE, Le jeudi 09 avril 2026 à 18h.

INSTALLATION DU CONSEIL

Ouverture de la séance (par le Président sortant)

Le Président sortant ouvre la séance et accueille les conseillers (accueil succinct – pas de discours autorisé).

Présidence de la séance jusqu'à l'élection du Président (Doyen d'âge de l'assemblée)

Il donne ensuite la parole à Michel DOBBELS, élu communautaire titulaire, et doyen d'âge de l'assemblée, pour présider la séance.

Démissions

Il fait état des démissions reçues du mandat de Conseiller communautaire.

Certains élus désignés « élu communautaire » n'ont pas souhaité assurer ce mandat et ont remis leurs lettres de démission adressées au Président comme prévu à l'article L.5211-1 du CGCT.

Elles entrent en vigueur dès leur réception.

Pour la Commune de ST JEAN DE COLE (1 siège) :

M. Thierry DE BEAUMONT, Maire (démission jointe au PV).

Les délégués communautaires pour la commune dans l'ordre de la liste sont :

- M. Philippe BILLAT, 1^{er} Adjoint – Conseiller communautaire titulaire
- Mme Nathalie SEDAN, 2^{ème} Adjointe - Conseil communautaire suppléante

Pour la Commune de PIERRE DE COLE (1 siège) :

M. Franck BESSE, Maire (démission jointe au PV).

Les délégués communautaires pour la commune dans l'ordre de la liste sont :

- Mme Maryline DESGRAUPES, 1^{ère} Adjointe, Conseillère communautaire titulaire
- M. Gilbert DESCHAMPS, 2^{ème} Adjoint, Conseiller communautaire suppléant

Pour la Commune de CORGNAC SUR L'ISLE (2 sièges) :

M. Francis MARCHEIX, 1^{er} Adjoint (démission jointe au PV).

Mme Catherine OSTERMANN, 2^{ème} Adjointe (démission jointe au PV).

Les délégués communautaires pour la commune dans l'ordre de la liste sont :

- Mme Muriel MAGNE, Maire - Conseiller communautaire titulaire
- M. Emmanuel MAZEAU, 3^{ème} Adjoint - Conseil communautaire titulaire

Pour la Commune de NANTHIAT (1 siège) :

M. Jean-Marie CONTAMINE, Maire (démission jointe au PV)

M. Alexandre MAGNE, 1^{er} Adjoint (démission jointe au PV)

Mme Patricia REBEYROL, 2^{ème} Adjointe (démission jointe au PV)

M. Nicolas GRANGER, 3^{ème} Adjoint (démission jointe au PV)

Mme Annie PUYRAVEAU, Conseillère municipale 5^{ème} dans ordre du tableau (démission jointe au PV)

Mme Françoise REBEYROL, Conseillère municipale 6^{ème} dans ordre du tableau (démission jointe au PV)

Mme Maryse CHATEAU, Conseillère municipale 7^{ème} dans ordre du tableau (démission jointe au PV)

Mme Cécile FAVREAU DE RIVALS, Conseillère municipale 8^{ème} dans ordre du tableau (démission jointe au PV)

M. Thierry JOBARD, Conseiller municipal 9^{ème} dans ordre du tableau (démission jointe au PV)

Les délégués communautaires pour la commune dans l'ordre de la liste sont :

- M. Benoît KANABUS DEROISY, Conseiller municipal 10^{ème} dans ordre du tableau, Conseiller communautaire titulaire
- Mme Aline BROUILLAC, Conseillère municipale 11^{ème} dans ordre du tableau, Conseillère communautaire suppléante

AR Préfecture
024-242400752-20260409-2026_3_1-AR
Reçu le 10/04/2026

Pour la Commune de LEMPZOURS :

M. Jules COTTET-DUMOULIN, Maire, (démission jointe au PV en vertu de l'art. L237-1 du code électoral « incompatibilité entre la fonction d'agent communautaire et d'élus communautaires).

Les délégués communautaires pour la commune dans l'ordre de la liste seront :

- **Lydie FIAULT, 1^{er} Adjoint, Conseiller communautaire titulaire**
- **Yannick LE PIERRES, 2^{ème} Adjoint. Conseiller communautaire suppléant**


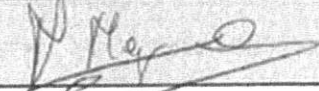




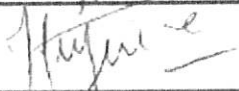
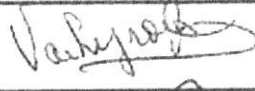


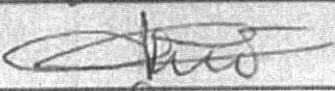
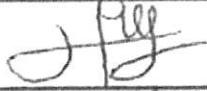
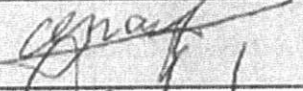
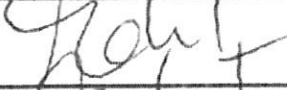
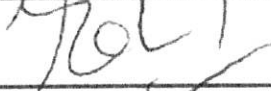

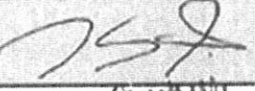


Appel nominal

Il fait l'appel nominal des élus.

AR Prefecture



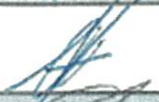


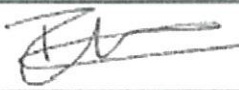

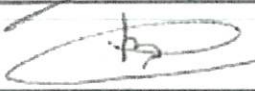


024-242400752-20260409-2026_3_1-AR
Reçu le 10/04/2026

- Etat de présence des conseillers titulaires

COMMUNE	NOM	PRENOM	POUVOIR A :	SIGNATURE
CHALAIS	FAYE	Jean-Louis		
CORGNAC	MAGNE	Muriel		
CORGNAC	MAZEAU	Emmanuel		
EYZERAC	BOST	Claude		
FIRBEIX	KINTING	Fabrice		
JUMILHAC	APPEYROUX	Philippe	—	
JUMILHAC	MEYNIER	Maryse	—	
JUMILHAC	VACHEYROUX	Agnès		
LA COQUILLE	RODRIGUEZ	Gilles		
LA COQUILLE	LACOTTE	Marie-Claude		
LA COQUILLE	PRIVAT	Pascal		
LEMPZOURS	FIAULT	Lydie		
MIALLET	GRANET	Jean-Claude		
NANTHEUIL	CHIPEAUX	Raphaël		
NANTHEUIL	FAVARD	Anne	pouvoir à R. Chipeaux	
NANTHEUIL	CHAMINADE	Yannick		
NANTHIAT	KANABUS DEROISY	Benoît		
NEGRONDES	DECARPENTRIE	Françoise		
NEGRONDES	COMBEAU	Bertrand		

AR Prefecture


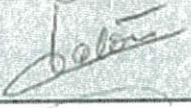
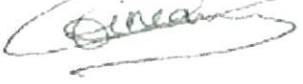
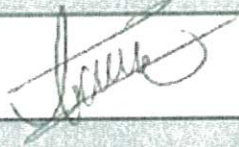

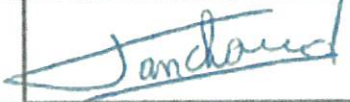


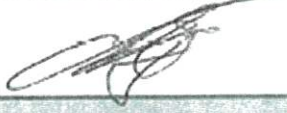
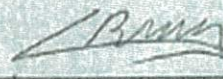


024-242400752-20260409-2026_3_1-AR
Reçu le 10/04/2026

COMMUNE			pouvoir à :	signature
ST FRONT D'A.	DESSOLAS	Frédéric		
ST JEAN DE C.	BILLAT	Philippe		
ST JORY DE C.	VAURIAC	Bernard		
ST MARTIN DE F.	AUGEIX	Michel		
ST PAUL LA R.	FARGEOT	Serge		
ST PIERRE DE C.	DESGRAUPES	Maryline		
ST PIERRE DE F.	FAYOL	Stéphane	Remplacé par suppl. K. Florent.	
ST PRIEST LES F.	CHAUSSADAS	Jean-Patrick		
ST ROMAIN St C.	RANOUIL	Michel		
THIVIERS	HYVOZ	Isabelle		
THIVIERS	MAZEAU	Patrick		
THIVIERS	CRESCENT	Sophie		
THIVIERS	DOBBELS	Michel		
THIVIERS	BRUN	Christelle		
THIVIERS	BOST	Jean-François		
THIVIERS	DUTHEIL	Frédéric		
THIVIERS	DUGARET	Clothilde		
THIVIERS	MAZEAUD	Pascal		
VAUNAC	ROUSSEAU	Pierre		

AR Prefecture

024-242400752-20260409-2026_3_1-AR
Reçu le 10/04/2026

- État de présence des conseillers suppléants,

COMMUNE	NOM	PRENOM	POUVOIR A	SIGNATURE
CHALAIS	CONGNARD	Marie-Reine		
EYZERAC	LATOUR	Françoise		
FIRBEIX	COINEAU	Françoise		
LEMPZOURS	LE PIERRES	Yannick		
MIALLET	HANNINGTON	Anne-Sophie		
NANTHIAT	BROUILLAC-BROUILLAUD	Aline		
ST FRONT D'A.	VERDEBOUT	André		
ST JEAN DE C.	SEDAN	Nathalie		
ST JORY DE C.	TANCHAUD	Michel		
ST MARTIN DE F.	BILLAT	Catherine		
ST PAUL LA ROCHE	PANÈS	José		
ST PIERRE DE C.	DESCHAMPS	Gilbert		
ST PIERRE DE F.	FLORENT	Karl		
ST PRIEST LES F.	BRUN	Philippe		
ST ROMAIN St C.	LAFON	Guy		
VAUNAC	LOJAIL	Marie-Odile		

AR Prefecture

Il déclare les membres du CONSEIL cités ci-dessus installés dans leur fonction.
 504 20240752-20260409-2026_3_1-AR
 Reçu le 10/04/2026

Absences ou Pouvoirs

Il fait état des présents, absents et des pouvoirs.

Quorum

Le président de séance Michel DOBBELS (doyen d'âge) constate la présence de 36 conseillers titulaires, 1 suppléant (et 1 pouvoir), et relève que les conditions de quorum prévues par le code général des collectivités locales sont remplies

Secrétaire de séance

Il demande la désignation du secrétaire de séance parmi les élus.

M. Jean-Louis FAYE est nommé secrétaire de séance

(Le secrétaire devra signer le PV de la réunion ainsi que l'ensemble des délibérations – il devra être disponible en début de semaine suivante pour les signatures)

Nomination des Assesseurs et des Scrutateurs (pour les opérations de vote)

Il demande la nomination de 2 assesseurs (parmi les élus communautaires)

Michel TANCHAUD

Philippe BRUN

Il demande la nomination de 2 scrutateurs (parmi les élus communautaires)

Françoise LATOUR

Nathalie SEDAN

AR Prefecture

024-242400752-20260409-2026_3_1-AR
Reçu le 10/04/2026

ELECTION DU PRESIDENT

Le président de séance **Michel DOBBELS (doyen d'âge)** constate la présence de 38 conseillers, et relève que les conditions de quorum prévues par le code général des collectivités locales sont remplies.

Il rappelle que l'élection du Président suit les mêmes règles que celles prévues pour les maires aux articles L 2122-7 du code général des collectivités territoriales par renvoi de l'article L.5211- 2 du CGCT.

L'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages

Scrutin Election au scrutin uninominal majoritaire à 3 tours

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseil de communauté désigne 2 scrutateurs parmi les élus :

- Mme LATOUR Françoise
- Mme SEDAN Nathalie

2 assesseurs sont désignés :

- M. BRUN Philippe
- M. TANCHAUD Michel

Heure début scrutin : 18h45

Le Président de séance fait ensuite appel à candidatures. Se sont portés candidats :

- M Raphaël CHIPEAUX.

Chaque élu candidat se présente.

Il est ensuite procédé au vote.

Chaque membre de l'assemblée, à l'appel de son nom, est invité à déposer un bulletin dans l'urne. Le conseiller ayant reçu un pouvoir est appelé à voter 2 fois. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants	38
Nombre de suffrages déclarés nuls (blancs et nuls)	10
Nombre de suffrages exprimés (ensemble des bulletins - blancs et nuls)	28
Majorité absolue (moitié des voix + 1)	15
Ont obtenu:	
M. Raphaël CHIPEAUX	28

Proclamation de l'élection du Président

M Raphaël CHIPEAUX, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Président, et a été installé.

Heure de fin du scrutin : 19H15

Le Président nouvellement élu prend la présidence de la séance.

AR Prefecture

024-242400752-20260409-2026_3_1-AR
Reçu le 10/04/2026

FIXATION DU NOMBRE DES VICE-PRESIDENTS

M. Raphaël CHIPEAUX, élu Président, précise que conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, le Bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Le nombre de vice-présidents est déterminé par le conseil de communauté, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant (arrondi à l'entier supérieur) ni qu'il puisse excéder 15 vice-présidents.

L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif (arrondi à l'entier inférieur) et le nombre de 15.

Le conseil comprend 38 délégués ce qui limite à 8 le nombre de Vice-Présidents (éventuellement porté à 11 à la majorité des 2/3)

Le Président propose d'arrêter à 10 le nombre de Vice-présidents de la communauté.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ***FIXE à 10 le nombre de vice-présidents.***

AR Prefecture

024-242400752-20260409-2026_3_1-AR
Reçu le 10/04/2026

ELECTION DES VICE-PRESIDENT

Sous la présidence de M. Raphaël CHIPEAUX, il est procédé dans les mêmes formes que pour l'élection du président à l'élection des Vice-présidents, au scrutin secret et à la majorité absolue des voix. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

1^{ère} vice-présidente

Le président fait appel à candidature :

- Mme Isabelle HYVOZ

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombre de votants	38
Nombre de suffrages déclarés nuls (blancs et nuls)	5
Nombre de suffrages exprimés (ensemble des bulletins - blancs et nuls)	33
Majorité absolue (moitié des voix + 1)	17
	Ont obtenu :
	Mme Isabelle HYVOZ 33

Proclamation de l'élection de la 1^{ère} Vice-Présidente

*Mme Isabelle HYVOZ., ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 1^{ère} vice-présidente en charge du **TOURISME** et de la **CULTURE** et a été installée.*

2^{ème} vice-président

Le président fait appel à candidature :

-M. Stéphane FAYOL

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombre de votants	38
Nombre de suffrages déclarés nuls (blancs et nuls)	9
Nombre de suffrages exprimés (ensemble des bulletins - blancs et nuls)	29
Majorité absolue (moitié des voix + 1)	15
	Ont obtenu:
	M. Stéphane FAYOL 29

Proclamation de l'élection du 2^{ème} Vice-Président

*M. Stéphane FAYOL, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 2^{ème} vice-président en charge de **L'ADMINISTRATION GENERALE** et des **RESSOURCES HUMAINES** et a été installé.*

AR Prefecture

024-242400752-20260409-2026_3_1-AR
Reçu le 10/04/2026

3^{ème} vice-présidente

Le président fait appel à candidature :

-Mme Françoise DECARPENTRIE

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombre de votants	38	
Nombre de suffrages déclarés nuls (blancs et nuls)	9	
Nombre de suffrages exprimés (ensemble des bulletins - blancs et nuls)	29	
Majorité absolue (moitié des voix + 1)	15	
	Ont obtenu:	
	Mme Françoise DECARPENTRIE	29

Proclamation de l'élection de la 3^{ème} Vice-Présidente

Mme Françoise DECARPENTRIE, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 3^{ème} vice-présidente en charge des FINANCES et a été installée.

4^{ème} vice-président

Le président fait appel à candidature :

-M. Jean-Louis FAYE

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombre de votants	38	
Nombre de suffrages déclarés nuls (blancs et nuls)	10	
Nombre de suffrages exprimés (ensemble des bulletins - blancs et nuls)	28	
Majorité absolue (moitié des voix + 1)	15	
	Ont obtenu :	
	M. Jean-Louis FAYE	28

Proclamation de l'élection du 4^{ème} Vice-Président

M. Jean-Louis FAYE ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 4^{ème} vice-président en charge du DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE et a été installé.

AR Prefecture

024-242400752-20260409-2026_3_1-AR
Reçu le 10/04/2026

5^{ème} vice-président

Le président fait appel à candidature :

- **M. Jean-François BOST**

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombre de votants	38
Nombre de suffrages déclarés nuls (blancs et nuls)	10
Nombre de suffrages exprimés (ensemble des bulletins - blancs et nuls)	28
Majorité absolue (moitié des voix + 1)	15
	Ont obtenu :
	M. Jean-François BOST 28

Proclamation de l'élection du 5^{ème} Vice-Président

M. Jean-François BOST, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 5^{ème} vice-président en charge de l'ENFANCE et la JEUNESSE et a été installé.

6^{ème} vice-présidente

Le président fait appel à candidature :

- **Mme Muriel MAGNE**

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombre de votants	38
Nombre de suffrages déclarés nuls (blancs et nuls)	7
Nombre de suffrages exprimés (ensemble des bulletins - blancs et nuls)	31
Majorité absolue (moitié des voix + 1)	16
	Ont obtenu :
	Mme Muriel MAGNE 31

Proclamation de l'élection du 6^{ème} Vice-Président

Mme Muriel MAGNE, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 6^{ème} vice-présidente en charge des AFFAIRES SOCIALES et a été installée.

AR Prefecture

024-242400752-20260409-2026_3_1-AR
Reçu le 10/04/2026

7^{ème} vice-président

Le président fait appel à candidature :

-M. Claude BOST

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombre de votants	38
Nombre de suffrages déclarés nuls (blancs et nuls)	6
Nombre de suffrages exprimés (ensemble des bulletins - blancs et nuls)	32
Majorité absolue (moitié des voix + 1)	17
Ont obtenu :	
M. Claude BOST	32

Proclamation de l'élection du 7^{ème} Vice-Président

M. Claude BOST, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé

7^{ème} vice-président en charge de la VOIRIE et des BATIMENTS INTERCOMMUNAUX, et a été installé.

8^{ème} vice-président

Le Président fait appel à candidature :

- M. Michel AUGEIX

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombre de votants	38
Nombre de suffrages déclarés nuls (blancs et nuls)	10
Nombre de suffrages exprimés (ensemble des bulletins - blancs et nuls)	28
Majorité absolue (moitié des voix + 1)	15
Ont obtenu :	
M. Michel AUGEIX	28

Proclamation de l'élection du 8^{ème} Vice-Président

M. Michel AUGEIX, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé

8^{ème} vice-président en charge de l'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE et de l'URBANISME et a été installé

AR Prefecture

024-242400752-20260409-2026_3_1-AR
Reçu le 10/04/2026

9^{ème} vice-président

Le président fait appel à candidature :

- **M. Gilles RODRIGUEZ**

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombre de votants	38
Nombre de suffrages déclarés nuls (blancs et nuls)	11
Nombre de suffrages exprimés (ensemble des bulletins - blancs et nuls)	27
Majorité absolue (moitié des voix + 1)	14
	Ont obtenu :
	M. Gilles RODRIGUES 27

Proclamation de l'élection du 9^{ème} Vice-Président

M. Gilles RODRIGUEZ, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 9^{ème} vice-président en charge de l'ENVIRONNEMENT et a été installé.

10^{ème} vice-président

Le président fait appel à candidature :

-**M. Patrick MAZEAU**

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombre de votants	38
Nombre de suffrages déclarés nuls (blancs et nuls)	7
Nombre de suffrages exprimés (ensemble des bulletins - blancs et nuls)	31
Majorité absolue (moitié des voix + 1)	16
	Ont obtenu :
	M. Patrick MAZEAU 31

Proclamation de l'élection du 10^{ème} Vice-Président

M. Patrick MAZEAU, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 10^{ème} vice-président en charge de la SANTE, la SECURITE et la GESTION DES RISQUES et a été installé.

AR Prefecture

024-242400752-20260409-2026_3_1-AR
Reçu le 10/04/2026

FIXATION DU NOMBRE DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Le Président indique que le nombre des « autres membres » du bureau n'est pas encadré par la loi.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- *fixe à 3 le nombre des autres membres du Bureau.*

ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Scrutin Election au scrutin uninominal majoritaire à 3 tours

Proclamation de l'élection des personnes ci-dessous comme membres du Bureau du Conseil communautaire :

Ont obtenu :	Nombre votants	Nombre suffrages nuls	Nombre suffrages exprimés (ensemble bulletins - blancs et nuls)	majorité absolue (moitiés des voix + 1)	Voix
M. Jean-Claude GRANET, Délégué à la VOIRIE auprès du VP Voirie et Bâtiments	38	11	27	14	27
M. Pascal PRIVAT, Délégué aux BATIMENTS auprès du VP Voirie et Bâtiments	38	12	26	14	26
M. Frédéric DESSOLAS, Délégué au MONDE AGRICOLE auprès du VP Développement Economique	38	7	31	16	31

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

L'article L. 5211-6 du CGCT prévoit que « lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau, le président donne lecture des droits et devoirs des élus locaux (article L.1111-13 du CGCT).

La loi n°2025-1249 du 22/12/2025 a créé le statut de l'élu local.

Le président remet aux conseillers communautaires une copie de la charte de l'élu local et des dispositions du CGCT relatives aux conditions d'exercice des mandats locaux.

Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.

AR Prefecture

024-242400752-20260409-2026_3_1-AR
Reçu le 10/04/2026

L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat.

Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif

Il est remis à chaque élu :

- 1 ex. de la charte de l'élu local avec les dispositions du CGCT relatives aux conditions d'exercice des mandats locaux.

AR Prefecture

024-242400752-20260409-2026_3_1-AR
Reçu le 10/04/2026

Le présent procès-verbal dressé et clos le 09 avril 2026 à 10.h.00 a été, après lecture, signé par le Président, le Président de séance, les scrutateurs, les assesseurs et le secrétaire de séance.

Le Président,

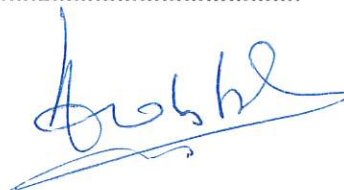
M. Raphaël CHIPEAUX



Le Président de séance,

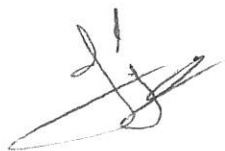
pour l'élection du Président (doyen d'âge),

Nichel DABBELS



Le secrétaire de séance,

Jean Louis FAYE



Les scrutateurs,

Françoise LATOUR

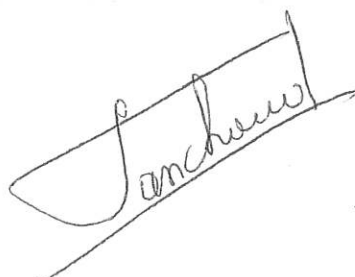
Nathalie SEDAN



Les assesseurs,

Philippe BRUN

Nichel TANCHAUD



AR Prefecture

024-242400752-20260409-2026_3_1-AR
Reçu le 10/04/2026

AR Prefecture

024-242400752-20260409-2026_3_1-AR
Reçu le 10/04/2026